

LES ACTIONS EN EXECUTION

Edité par
François Bohnet



COLLECTION NEUCHÂTOISE
Helbing Lichtenhahn



FACULTÉ DE DROIT

www.unine.ch/droit

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Tous droits réservés pour tous pays. L'œuvre et ses parties sont protégées par la loi. Toute utilisation en dehors des limites de la loi est strictement interdite.

ISBN 978-3-7190-3184-8

© 2011 Helbing Lichtenhahn, Bâle, CEMAJ, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel

www.helbing.ch

Sommaire

Blaise Carron Professeur à l'Université de Neuchâtel L'exécution des obligations de faire dans la partie générale du CO	1
Julien Broquet Assistant-doctorant à l'Université de Neuchâtel, avocat L'action en reddition de comptes et en restitution de l'art. 400 al. 1 CO	59
Francesco Trezzini Pretore, Lugano L'exécution des décisions portant sur une prestation autre qu'en argent (art. 335 ss CPC)	87
Sabrina Burgat, avocate, docteure en droit Rachel Christinat, assistante-doctorante à l'Université de Neuchâtel, avocate Olivier Guillod, Professeur à l'Université de Neuchâtel Les actions en exécution des contributions d'entretien	105

Florence Guillaume, Doyenne de la faculté de droit
de l'Université de Neuchâtel, Professeure
Nicolas Pellaton, Doctorant à l'Université de Neuchâtel, avocat
Le séquestre en tant que mesure conservatoire visant à
garantir l'exécution des décisions en application
de la Convention de Lugano 179

Pascal Mahon, Professeur à l'Université de Neuchâtel
Eloi Jeannerat, Assistant-doctorant à l'Université de Neuchâtel,
avocat
L'exécution des jugements et la « raison d'Etat » 221

Etienne Henry
Assistant-doctorant à l'Université de Neuchâtel
Les immunités juridictionnelles, en particulier d'exécution,
en droit international et dans la pratique suisse 263